VILLE DU
MOULE
GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2025
DELIBERATION N°3/DCM2025070387

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-neuf du mois de juillet à dix-huit heures et quarante minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 27 juillet 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle **LOUIS-CARABIN**, Jean **ANZALA**, Pierre **PORLON**, Marcelin **CHINGAN**, Sylvia **SERMANSON**, Michel **SURET**, Rose-Marie **LOQUES**, Bernard **SAINT-JULIEN**, Elsa **SUARES**, Thierry **FULBERT**, Evelyne **CLOTILDE**, Patrick **PELAGE**, Nadia **OUJAGIR**, Grégory **MANICOM**, Marie-Alice **RUSCADE**, Rosette **GRADEL**, Daniel **DULAC**, Annick **CARMONT**, Seetha **DOULAYRAM** Justine **BENIN**, Pinchard **DEROS**, Ingrid **FOSTIN**, Yvane **RHINAN**.

Etaient représentés : MM. Marie-Michelle **HILDEBERT** (Jean **ANZALA**), Joseph **HILL** (Rose-Marie **LOQUES**), Alina **GORDON** (Thierry **FULBERT**), Jacques **RAMAYE** (Grégory **MANICOM**), José **OUANA** (Sylvia **SERMANSON**).

Etaient absents excusés : MM. Gina **THOMAR**, Sandra **SERMANSON**, Jérôme **CHOUNI**, Bernard **RAYAPIN**, Hermann **SAINT-JULIEN**.

Etaient absents : MM Betty **ARMOUGOM**, Marie-Joël **TAVARS**.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	23	5	5	2

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, cinq (5) représentés, cinq (05) absents excusés et deux (02) absents. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Daniel DULAC est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Programmation 2025 de la Cité Éducative

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Le Moule a obtenu le label Cité Éducative le 07 mars 2022. Qu'elle est membre de droit de la troika en partenariat avec l'Etat et l'Académie de Guadeloupe.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250703-3DCM2025070387-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Notifiée et publiée le 11/07/2025

Considérant qu'en date du 19 mars 2025, la Ville de Le Moule a reçu un avis favorable pour la reconduction du label Cité Educative jusqu'en 2027.

Considérant que la démarche Cité Éducative vient compléter l'offre de la politique sociale et éducative du territoire avec un budget annuel de 300 000,00 €.

Considérant que son objectif vise à proposer des actions éducatives et sociales aux enfants, aux adolescents et aux familles des quartiers prioritaires sur le temps scolaire et extra-scolaire dans le cadre d'appel à projet annuel.

Considérant que la Cité Educative s'appuie sur des axes prioritaires :

- Favoriser la socialisation précoce des enfants
- Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité
- Développer la prévention santé-hygiène
- Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage
- Promouvoir l'éducation artistique et culturelle
- Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel
- Mieux diffuser la culture scientifique et technique
- Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques
- Ouvrir le champ des possibles
- Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail
- Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme
- Aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification
- Développer la mobilité et les rencontres

Considérant que ce dispositif anime les quartiers prioritaires et modifie la vie de leurs habitants.

Considérant que la Cité Educative permet d'exprimer les besoins des enfants et des familles, de soutenir les projets, de porter collectivement des améliorations, profitant à l'ensemble de la population.

Considérant que les actions contribuent à lutter contre les discriminations, renforcent l'égalité des chances et prennent en compte, les familles, les jeunes et les enfants des quartiers prioritaires.

Considérant que les associations contribuent à la bonne articulation de ce projet. Que par leurs ressources, elles répondent aux problématiques de la précarité et constituent un espace d'initiatives et d'échanges, à partir des besoins du public. Que depuis 2022, elles se mobilisent et proposent des actions favorables à la mixité sociale et au fonctionnement de la Cité Educative. Qu'une attention particulière sera accordée à la petite enfance, à la prise en charge des problématiques de la santé mentale des jeunes et à l'accompagnement des 16-25 ans en matière d'orientation, de lutte contre le décrochage et d'insertion professionnelle.

Considérant que les orientations de l'appel à projets 2025 ~~s'organisent autour de 3~~ objectifs :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Ouvrir le champ des possibles ;
- Promouvoir la continuité éducative.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250703-3DCM2025070387-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Considérant que la ville participe dans le cadre de son droit commun à l'élaboration, la mise en œuvre et apporte un appui financier pour la mise en place des actions.

Considérant que suite à la procédure d'appel à projet 2025 et au comité de pilotage en date du Jeudi 05 juin 2025, la ville s'est positionnée selon le tableau joint.

Considérant que la Commission Contrat de ville réunie le lundi 16 Juin 2025 a donné un avis favorable à cette programmation.

Considérant que la ville bénéficie de la reconduction du Label « Cité éducative jusqu'en 2027.

Considérant le budget alloué dans le cadre du programme de la Cité éducative.

Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public

Article 1 : D'approuver le Programme de la Ville dans le cadre de la Cité Educative.

Article 2 : D'autoriser Le Maire à signer les conventions et documents relatifs à l'appel à projet 2025.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 03 Juillet 2025

Pour avis conforme

Le Secrétaire,

Daniel DULAC

Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250703-3DCM2025070387-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Notifiée et publiée le 11/07/2025

CITE EDUCATIVE – FINANCEMENT DES PROJETS 2025

PROJETS VALIDES EN COTECH LE JEUDI 15 MAI 2025

Opérateurs	Intitulée de l'action	Thématique	Montant global de l'action	Subvention accordée par la Ville en numéraire	Subvention accordée par la Ville en logistique
Collège de Guénette	Le concert partagé, un moyen de formation artistique et citoyenne	Sport Culture Education	25 680 €		Salle Robert Loyson, praticables **Coût : 3 800 €**
Collège de Guénette	Initiation à la pratique du Golf	Sport Culture Education	12 000 €		Prise en charge des trajets bus **Coût : 1 500€**
Lycée Louis Delgrès	Le concours de l'Eloquence	Sport Culture Education	7 600 €		Salle Robert Loyson **Coût : 1 500€**
Lycée Louis Delgrès	Lyannaj an Nou		4 900 €		Plateau Sportif

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250703-3DCM2025070387-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Notifiée et publiée le 11/07/2025

Opérateurs	Intitulée de l'action	Thématique	Montant global de l'action	Subvention accordée par la Ville en numéraire	Subvention accordée par la Ville en logistique
Lycée Faustin Fléret	La meilleure version de soi	Sport Culture Education	16 300 €		40 chaises, sono, barrières, parvis de la Mairie, personnel mis à disposition **Coût : 1 000 €**
Arte Lo	Je crèe donc j'existe	Santé Santé mentale Handicap	20 530 €		Chapiteaux, arrêtés municipaux **Valeur : 1 000 €**
Solange Synesius	Envol comment maitriser le stress et les émotions pour s'envoler vers sa réussite ?	Santé Santé mentale Handicap	41 550 €	**2 000 €**	

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250703-3DCM2025070387-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Opérateurs	Intitulée de l'action	Thématique	Montant global de l'action	Subvention accordée par la Ville en numéraire	Subvention accordée par la Ville en logistique
Francine B Consulting	Village de santé et bien être durable	Santé Santé mentale Handicap	40 650 €	1 000€	
Lycée Louis Delgrès	La santé mentale et physique à travers le judo	Santé Santé mentale Handicap	75 694 €	500 €	
Lycée Louis Delgrès	Aménagement inclusif et collaboratif pour 2 classes ULIS	Santé Santé Mentale Handicap	70 000 €		Prise en charge de travaux, lien à faire Affaires scolaires et CTM (10 000 €)
CACF	Grandir ensemble	Petite Enfance	27 800 €	3 600 €	Mise à disposition salle Valeur : 3000 €
Fanmi Doubout	Camps récréatifs	Les fondamentaux	34 900 €	3 000 €	
ECLAT	Aide aux devoirs, Sport et yoga	Les fondamentaux	11 012 €	1 000 €	
Funny Club	Funny english Ateliers d'anglais ludiques	Les fondamentaux	26 609 €	1 539 €	

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250703-3DCM2025070387-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Opérateurs	Intitulée de l'action	Thématique	Montant global de l'action	Subvention accordée par la Ville en numéraire	Subvention accordée par la Ville en logistique
ACAGE	Initier les jeunes écoliers aux enjeux du développement durable	EDD	23 750 €	3 850 €	
Ecole ME DUPUITS	La danse : une plus-value pédagogique qui favorise les acquisitions scolaires	Education	5 200 €	500 €	
Ecole ME DUPUITS	Et si j'osai communiquer par le théâtre ? L'entraide	Education	6 250 €	500 €	
Ecole ME DUPUITS	De la terre à l'assiette	Education	4 280 €	500 €	
Ecole LL SOLIVEAU	Lire avec l IA	Education	3 336€	500 €	

TOTAL (Numéraire + Valorisation)	39 789 €
TOTAL NUMERAIRE	17 989 €
TOTAL VALORISATION	21 800 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250703-3DCM2025070387-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Notifiée et publiée le 11/07/2025